



Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 007 Paris

Nos références : PV/EH/MI/2020-0012

Paris, le 24 mars 2020

Monsieur le Premier ministre,

La pandémie de COVID-19 qui touche durement notre pays depuis plusieurs semaines a causé une crise sanitaire inédite qui emporte d'importantes répercussions, notamment économiques et sociales. De nombreuses entreprises dont l'activité est perturbée ont ainsi sollicité leur Directe, la DGFIP, leur établissement bancaire ou la BPI, rencontrant souvent des difficultés du fait de l'engorgement de ces services.

Les projets de loi adoptés ces derniers jours au Parlement, notamment le projet de loi de finances rectificative et le projet de loi d'urgence et de lutte contre le COVID-19, prévoient ainsi la mise en place d'un panel de dispositifs (fonds national de solidarité, garantie d'emprunt, élargissement du dispositif d'activité partielle...).

Ces mesures s'ajoutent à celles annoncées par le président de la République, le 12 mars dernier : report d'échéances sociale et fiscales, étalement des créances, suspension du paiement des loyers des factures d'électricité et de gaz pour les TPE...

Si, répondant à l'appel à l'union nationale, nous avons voté en faveur de ces projets de loi d'urgence, nous avons rappelé, lors de leur examen, l'importance d'ouvrir ces dispositifs à toutes les entreprises en difficulté, qu'elle qu'en soit la taille et le secteur. Nous avons également pointé l'insuffisance de ces aides de trésorerie demandant d'envisager des exemptions totales ou partielles.

Enfin, ayant été alertés par un grand nombre d'entreprises en difficulté nous avons proposé, par voie d'amendement, de permettre à l'avenir la prise en compte dans les contrats d'assurances à pertes d'exploitation des effets des catastrophes sanitaires. Ceci afin d'améliorer la prise en charge des pertes d'exploitation subies par les entreprises, en particulier dans le secteur de la restauration et l'hôtellerie, lors d'une crise sanitaire telle celle que nous traversons.

Dans le cadre de l'annonce, le 23 mars dernier, de la participation du secteur assurantiel à l'effort de solidarité nationale, la Fédération française des assurances a annoncé une série de



mesures, dont un soutien à la trésorerie des entreprises, en participant notamment à hauteur de 200 millions d'euros, au fonds national de solidarité. La fédération représentative du secteur s'est également engagée à « travailler à la conception d'un produit d'assurance en cas de catastrophe sanitaire majeure pour améliorer l'offre de couverture assurantielle à destination des entreprises ».

A la lumière de ces annonces, prises en liaison avec le ministère de l'économie et des finances, nous souhaiterions savoir si l'enveloppe supplémentaire mobilisée par les assurances permettrait d'indemniser ces pertes d'exploitation. Nous souhaiterions également connaître les scénarios privilégiés par le Gouvernement quant aux contours du nouveau dispositif d'assurance pour faire face aux catastrophes sanitaires et sur la date prévisionnelle de sa présentation. En d'autres termes, est-il envisagé la création d'un « état de catastrophe sanitaire » permettant, en complément de l'état de catastrophe naturelle, aux entreprises concernées de faire jouer leur assurance perte d'exploitation ?

Dans l'attente d'éléments de réponse à ces questions cruciales pour la pérennité de l'activité d'un grand nombre d'entreprises françaises, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le groupe Libertés et Territoires :

Jeanine DUBIE, député des Hautes-Pyrénées,

Jean-Félix ACQUAVIVA, député de la Haute-Corse,

Michel CASTELLANI, député de la Haute-Corse,

Jean-Michel CLEMENT, député de la Vienne,

Paul-André COLOMBANI, député de la Corse-du-Sud

Charles de COURSON, député de la Marne

Frédérique DUMAS, député des Hauts-de-Seine,

M'Jid EL GUERRAB, député des Français établis hors de France

Olivier FALORNI, député de la Charente-Maritime,

Yannick FAVENNEC, député de la Mayenne,

Sandrine JOSSO, député de la Loire-Atlantique,

François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône

Jean LASSALLE, député des Pyrénées-Atlantiques,

Paul MOLAC, député du Morbihan,



Matthieu ORPHELIN, député du Maine-et-Loire,
Sylvia PINEL, ancienne ministre, député du Tarn-et-Garonne,
Bertrand PANCHER, député de la Meuse, Co-président
François PUPPONI, député du Val-d'Oise
Philippe VIGIER, député d'Eure-et-Loir, Co-président